

# Bientraitance ordinaire

Il serait plus simple d'ouvrir un texte sur la maltraitance. Plus usuel, peut-être, mais moins explicite. La maltraitance a un cadre juridique. Elle a un environnement réglementaire, un arsenal répressif, des accompagnements psychologiques, des pathologies, des soins. Chaque temps de vie de l'enfant doit être réfléchi. Mais de chaque enfant, parce que c'est un individu unique qui peut être touché, dans son présent et dans son devenir potentiel, par telle ou telle proposition, par tel ou tel rapport à l'autre, et parfois par l'organisation même. Il est banal de répéter que chaque enfant est unique, dans sa personne, son histoire, ses affects... Peut-être faut-il être attentif à la banalité...

La maltraitance est inacceptable. Qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes ou d'adultes, l'âge ne fait rien à l'affaire, même si les séquelles ne sont pas les mêmes. Elle est inacceptable dans ce qu'elle porte d'atteinte aux personnes, à leur dignité, parfois à leur existence. À leur devenir, quand il s'agira des plus jeunes. Elle est dénoncée, médiatisée, étudiée, quand il s'agit de maltraitance lourde, référencée à des textes de lois. Elle est à juste titre rangée au rayon des violences. Il n'y a pas de violence ordinaire, encore que, mais il y a une maltraitance ordinaire. Une maltraitance insidieuse, ouatée, parfois étayée par les « bons » sentiments. Il pourrait, y compris, y avoir une maltraitance tolérée, sinon justifiée par quelque « projet » éducatif. Des pratiques éducatives habituelles d'hier seraient considérées comme maltraitements aujourd'hui. Cela n'excuse rien, mais permet de dire, que dans ce domaine en tous cas, on va vers le mieux. Dans les institutions éducatives, quelles qu'elles soient, une attention toute particulière est portée sur la maltraitance lourde. Dans les accueils collectifs de mineurs, cette attention est permanente. Il en est question dans les formations, chaque directeur y est attentif, et a, pour le moins, prodigué les conseils adéquats à chaque membre de son équipe. Il ne saurait être question de remettre en cause quoi que ce soit de ces procédures et de l'attention portée au problème. Si ce n'est, par précaution, de rappeler que si formations, informations et prudence sont à mettre en oeuvre, il ne faut pas que les équipes soient obnubilées par cette question, au risque de la pervertir.

## **LES FRONTIÈRES DE LA MALTRAITEMENT INSIDIEUSE**

Penchons-nous sur des aspects plus « quotidiens », plus « habituels », sur ce qu'il conviendrait parfois de traiter de « maltraitements ordinaires ». La question se pose dans des détails a priori anodins : le choix d'une activité, les goûts et dégoûts des aliments, le rapport à son propre corps, sa place dans un groupe, plus ou moins confortable, et tant d'autres choses qui constituent la quotidienneté des ACM. Il sera évidemment difficile de définir, dans ce cadre-ci, ce qui tient de la maltraitements et ce qui n'en serait pas !

Amener un enfant à faire une activité qu'il ne souhaite pas faire peut être assimilé à une maltraitements. Amener un enfant à goûter à un aliment dont il dit qu'il le dégoûte ou que tout simplement il ne l'aime pas peut être

assimilé à une maltraitance. Noyer un individu dans un groupe inadapté à ses capacités en est une. Instaurer un rapport à l'autorité qui ne se satisfait que d'obéissance également. Tout autant que, même par inadvertance, réduire l'activité de l'enfant aux incompétences des encadrants ! Comment ne pas mentionner, et continuer à dénoncer, tous les jeux de brimades, jusqu'aux plus traditionnels et apparemment anodins d'entre eux comme la pièce à aller chercher avec les dents au fond d'une bassine de farine, au hasard de stands de « kermesse » qui non seulement maltraitent profondément ceux qui les subissent, mais avilissent en même temps ceux qui les organisent. La liste pourrait être longue ! Mais le but de cet « appel à bienveillance » n'est pas d'angoisser les animateurs présents et futurs. Il est simplement de rappeler que l'on peut, comme pour une porte à demi-ouverte (et donc à demifermée) faire un choix. Nous proposons de faire le choix de la bientraitance comme principe de base. C'est un choix qui, de fait, place l'enfant, le jeune, mais aussi toute personne dont un espace d'accueil collectif aurait la responsabilité, dans un cadre qui sera bientraitant. Cet angle devrait permettre non pas de vérifier que telle ou telle organisation, ou activité, ou posture, ou règle même n'est pas maltraitante, ce qui est une approche par négation, mais qu'elle est bientraitante, ce qui ouvre d'autres horizons. Nous proposons également que cette bientraitance se banalise ! Qu'elle devienne quotidienne. Pire, ordinaire !

**Alain Gheno**

[Les Cahiers de l'Animation n°73](#)